

NATURE [BIODIVERSITÉ]

Les Plans nationaux d'actions : des outils stratégiques

Quand les mesures pour sauvegarder une espèce sont jugées insuffisantes, les Plans nationaux d'actions (PNA) viennent en renfort pour fixer le cap à suivre.

■ Quel est l'objectif poursuivi par les Plans nationaux d'actions ?

En tant que membre de l'Union européenne, la France s'est engagée à agir pour préserver les espèces animales et végétales les plus vulnérables sur son territoire, avec une priorité pour celles relevant des directives européennes habitats (DHFF) et oiseaux (DO). Les Plans nationaux d'ac-

tions (PNA) sont des documents d'orientation stratégique qui, après avoir mis l'accent sur l'amélioration des connaissances de la biologie de l'espèce concernée et de l'état de conservation de ses populations, fixent les actions à mettre en place pour sa préservation et identifie quels acteurs et quels moyens financiers sont mobilisables. Depuis le Grenelle de l'environnement de 2007, plus de 70 PNA ont été élaborés dans notre pays, portant sur plus de 200 espèces parmi lesquelles le grand hamster, la cistude d'Europe (une tortue), des oiseaux (Outarde canepetière, râle des genêts, milan royal) et des

plantes (Saxifrage œil de bouc, Fluteau nageant, Liparis de Loesel).

■ Comment sont-ils mis en œuvre ?

Après un travail de hiérarchisation effectué par le MNHN et visé par les experts du CNPN, une liste des espèces nécessitant la mise en place d'un PNA est proposée. Le ministère en charge de l'Écologie désigne une Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) pour coordonner un PNA, lui-même décliné dans les régions concernées. Le suivi est assuré par un comité de pilotage. Une structure compétente anime le

PNA. Les conservatoires botaniques nationaux, agréés, sont missionnés pour animer les PNA flore.

Les PNA s'étendent généralement sur trois à cinq ans avant d'être évalués et éventuellement reconduits.

■ La Bourgogne Franche-Comté coordonne-t-elle des PNA ?

Actuellement, la Dreal de Bourgogne Franche-Comté coordonne trois PNA : deux consacrés à la faune (PNA grand tétras Jura-Vosges et PNA chiroptères) et un à la flore (PNA Saxifrage œil de bouc). Pour ce dernier, de nouveaux éléments sur la biologie de cette plante de marais, dont la présence s'était réduite à une seule station en France, ont pu être mis en évidence. La proximité avec la Suisse, qui ne comptait également plus qu'une station, a permis une collaboration internationale enrichissante. Animé par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté, ce plan a donné lieu à un plan de renforcement et de réintroduction, validé par le CNPN, et s'étendant sur dix ans. La Dreal accompagne par ailleurs les structures animatrices de son territoire pour le suivi d'actions relatives à une vingtaine de PNA "faune" et "flore" coordonné par d'autres Dreal.



Marie-José Vergon-Trivaudey
Chargée de mission Flore/Habitats/Espèces exotiques envahissantes à la Dreal Bourgogne Franche-Comté



« Agir concrètement »

« Les Plans nationaux d'actions (PNA) ne sont pas opposables aux tiers. Ils permettent d'optimiser la mobilisation des politiques publiques en faveur d'une espèce, d'un groupe d'espèces ou d'un milieu et de détecter quels leviers activer pour agir concrètement : Agences de l'eau, réseau Natura 2000, programmes LIFE. La stratégie des PNA a récemment été révisée en valorisant leur nature opérationnelle : de "renforcement" ou de "conservation". »

PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association Bourgogne nature, association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

EN SAVOIR PLUS

■ Une revue



Pour mieux comprendre comment s'organise un PNA, lisez l'article sur le PNA pour la vipère péliade en Wallonie dans le n° 17 de la revue *Bourgogne-Nature*.

■ Mini-glossaire

DHFF : Directive européenne Habitat-Faune-Flore du 21 mai 1992, "concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages".

DO : Directive européenne Oiseaux du 2 avril 1979 "concernant la conservation des oiseaux sauvages".

MNHN : Museum National d'histoire naturelle, établissement de recherche et de diffusion de la science naturaliste.

CNPN : Conseil national de protection de la nature.

Chiroptères : chauve-souris.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels à grande valeur patrimoniale pour lesquels les États membres se sont engagés à mettre en œuvre des moyens visant à la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

LIFE : programme européen de financement d'actions en faveur de l'environnement.

CRÉDITS

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de *Bourgogne nature* et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.

Illustration : Gilles Macagno.

Rédaction : Marie-José Vergon-Trivaudey.

YONNE (89)

On a besoin de vous

Le Conservatoire d'Espaces naturels de Bourgogne fait appel aux fonds participatifs pour protéger un site de l'Yonne, hébergeant 12 espèces de chauves-souris. Pour soutenir ce projet : www.cen-bourgogne.fr.

CONTACT 03.80.79.25.99
ou contact@cen-bourgogne.fr